

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 71 (1932)
Heft: 34

Artikel: Monsieur et madame
Autor: C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÛ
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques ll. 1160

ANNONCES :
Agence de publicité Amacker
Palud 3, Lausanne.

MONSIEUR ET MADAME

Un ami du *Conteur Vaudois*, auquel il a collaboré, M. Jean Peitrequin vient de publier son second volume. Celui-ci, tout aussi intéressant que *Les mains dans les poches* porte, en titre : *Monsieur et Madame*, et en épigraphe : « L'humour et l'amour en ménage ».

Ce sont, en effet, des scènes de la vie conjugale que l'auteur nous présente. Il y déploie, à les décrire, toutes les ressources d'une imagination fertile, toutes les nuances d'un esprit fin, souple, délié et subtil, assaisonné d'un humour du meilleur goût. Ces tableautins constituent vraiment :

Une ample comédie à cent actes divers

ou plutôt à 53, très exactement, dont : *Quand ça commence. — Le coup de foudre. — Amour ! amour ! — Perdue sous la ramée. — La noce. — Les confitures. — L'ordre au logis. — Réception. — L'orgueil culinaire. — Lorsque l'enfant paraît. — Les mamans. — Les papas. — Revivre sa vie.*

Qu'on ne s'y méprenne pas toutefois. Si l'enveloppe de la pensée est aimable, enjouée et d'un tour agréable, la philosophie y reste grave et profonde. M. Peitrequin s'apparente ainsi aux Petit-Senn et aux Topffer.

Les dix illustrations dues à la plume de M. Pierre Vidoudez soulignent à merveille les intentions de l'écrivain. Féconde collaboration !

Pour donner à nos lecteurs une idée de ce volume, publié par l'Imprimerie vaudoise, nous sommes heureux de pouvoir en transcrire ci-dessous un chapitre.

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES FIANCES CONSIDERES COMME UNE ESPECE PROPRE

LES fiancés sont des êtres qui existent encore à l'état libre en Suisse où des lois sévères mais justes les protègent suffisamment pour en empêcher la disparition. Ils s'épanouissent en général au printemps et l'on peut facilement étudier leurs caractéristiques quand ils s'en vont, le long des chemins creux bordés de cerisiers en fleurs, à l'heure où le soleil s'effondre dans le lac.

Si les mœurs des fourmis ont donné lieu à de savantes recherches minutieusement poursuivies, on s'est jusqu'ici assez peu préoccupé scientifiquement des fiancés. On a laissé ce soin aux poètes qui en ont quelquefois touché un mot dans leurs œuvres inutiles et charmantes, mais personne, jusqu'à présent, ne s'est sérieusement penché sur cette espèce intéressante au plus haut point.

J'ai profité de quelques loisirs dont je dispose pour m'attaquer à ce sujet où, je dois l'avouer, j'ai rencontré de grandes satisfactions. Je n'ai pas cru devoir garder pour moi le résultat de mes observations que je vais brièvement résumer ici, apportant ainsi ma modeste pierre à l'édifice des connaissances humaines.

De prime abord, les fiancés paraissent vivre dans un état de complète anarchie et n'être soumis à aucune des grandes lois qui assurent, par exemple, la merveilleuse prospérité des termites.

Au contraire, les fiancés, qui vont toujours par deux, semblent limiter à cela leur vie en société. On n'aperçoit chez eux nulle trace d'organisation comparable à celles qui régissent les grandes espèces. Les statistiques que j'ai sous les yeux démontrent de façon irréfutable que le couple est leur unique formation. Il est tout à

fait sans exemple qu'ils aient formé des troupeaux compacts.

De mœurs très douces, plutôt craintifs, les fiancés d'ordinaire fuyent l'approche de l'homme pour se réfugier de préférence dans les endroits paisibles et riant où les sociétés de Développement font placer des bancs à leur intention. Contrairement à l'opinion courante les fiancés ne sont pas exclusivement des nocturnes. Le clair de lune et les débuts de nuits pâmées paraissent, il est vrai, les attirer tout spécialement, mais la lumière du jour ne leur est pas aussi nuisible qu'on l'a prétendu. Seul le mauvais temps semble leur causer de graves préjudices ; ils se blottissent alors peureusement dans les cinémas et les crémeries où ils prennent de légers repas en se regardant attentivement dans le blanc des yeux.

Car, pour quiconque a le moindre souci de la vérité scientifique il tombe sous le sens qu'ils ne se nourrissent pas d'amour et d'eau fraîche. Je suis navré d'avoir à détruire cette séduisante légende. Les fiancés mangent énormément, seulement, comme ils tiennent par un inexplicable sentiment de pudeur à leur immatérialité, ils se dissimulent pour manger, tout comme les oiseaux se cachent pour mourir. J'en ai vu qui dévoraient sans désespérer d'énormes quantités d'éclairs au chocolat, de puis d'amour et de babas au rhum.

L'existence des fiancés est relativement courte. Elle dure généralement de trois mois à trois ans.

Leur vie commence et se termine dans la joie et nous ne pouvons que les envier, pauvres humains que nous sommes, qui naissons sans le savoir et mourons dans la douleur. Un beau jour, quand un couple de fiancés sent que le terme est proche, il se rend, avec un admirable instinct, chez « le charmeur des amoureux » vulgairement dénommé « officier d'état civil » qui les tue proprement et les épingle dans sa collection poussièreuse qu'on appelle aussi « Registre des mariages ». C'est leur façon d'entrer ensemble dans la vie éternelle.

Il y a naturellement des couples qui font exception à ces lois, ce qui nous permet d'affirmer que les fiancés ont une certaine volonté propre pouvant dans certains cas très rares modifier le chemin tracé par leur instinct.

La sauvagerie relative des fiancés n'a rien qui puisse sérieusement inquiéter. Ce sont des êtres d'une douceur extrême qu'on peut facilement apprivoiser par quelques paroles aimables, car ils comprennent notre langage ainsi que celui des fleurs.

Ils parlent d'ailleurs très peu, gazouillent beaucoup et pleurent de temps en temps.

La chasse en est sévèrement interdite. Pourtant ils sont fort recherchés des maisons d'ameublement qui vont même jusqu'à offrir des primes considérables pour chaque fiancé capturé.

En résumé, les fiancés sont charmants, inoffensifs pour les cultures et fort plaisants à regarder. On ne peut que se féliciter d'en posséder autant dans notre petite patrie et s'applaudir à la création d'une ligue qui vient de se fonder pour leur sauvegarde sous le nom d'« Union des honnêtes mères de famille pour la protection des gazouillants fiancés ».

(Monsieur et Madame).

Jean Peitrequin.



LE POMPIE DE GUEGNEPIÃO

S'ASSESSÉ passâve tându la guierra. Vo sède que po bordâ lè frontière, l'avant fé criâ pè lè pequette tota l'élita, la landwèr et po fini lo lanschtourme ; lè pllie vi po coumenci, et pu lè z'autro ein aprî : clliotson, pansu, pècllio et râipau. N'ètai pas restâ grand mondo pè lo velâdzo po gardâ lè fenne. monod pè lo velâdzo po gardâ lè fenne.

L'avâi ètâ tot parâi pè Guegnepião et cein eimbêtâve lo syndico, rappoo à la pompa.

L'è que, à Guegnepião, l'avant onna pompa à fû tota batteinta naôva, avoué dâi tuyau que sublliaçant l'igüe du lo fin fond dâi crâo po l'envoyâ dein dè niole. L'ètai pardieu damâdzo de vère tota la compagni âo militéro. Assebin lo syndico sè dit dinse :

— N'è pas lo tot que cein. S'allâve bourlâ pè Guegnepião, on sarâi grelhî... avoué 'na pompa que pào pas allâ pî. Faut coudhî retrovâ onn' autre compagni de pompié. Sarâi dèfecilo, du que ne reste pe rein mé, pè Guegnepião, que de la cassibraille que n'a jamé rein fé de servîço.

Mâ lo syndico ètai d'attaque et l'a vito zu organisâ oquie.

L'a nommâ capitaino lo gros Potâ que l'avâi 'na voix à terî contro la grâla, mâ que l'ai cougnessâi pas mé qu'onna cancoire et l'a tserdzî de châidre sè sordâ li mîmo.

L'è que châidre dâi sordâ quand l'ai a pe rein mé de dzein dein la coumouna l'è pas tant quemoudu. Potâ l'a tot parâi pu rapertsî quauque pî plliat, dâo-trâi bossu, dâi soriaud, dâi guegnâ (borgne), on mantosot, dou toupin. Po fini, l'a prâi quauque fêmalle, dâi serveinte que l'è-tant, ma fâi, bin fète po baillî on coup de man.

Ti clliâo dzein sè sant vetu avoué dâi z'hailon de pompié, dâi quiépi quemet faut pè la tita et onna corrà po serrâ lo pètro.

L'è su que clliâ compagni ètai on bocon courieusa à vère et principalameint quand faillâi fère l'exercîço.

Câ, po tot dere, Potâ n'avâi jamé zu coumandâ qu'à dâi bâo et à dâi vatse et, ma fâi, l'affère pouâve pas allâ quemet su dâi ruvette. Ti lè coup que fasant l'exercîço avoué la troppa, lè vilhie fenne et lè mousse ein avant po quieinze dzo à rire.

Lo syndico, li, ètai conteint. L'avâi sè pompié et tant pi po lo resto. Mîmameint qu'ein a de on mot âo préfet et que stisse l'a décidâ de lè passâ ein rehiuva onna demeindze.

Quand Potâ l'a oyu clliâ novalla, l'a zu dâi veintrâie que l'ant dourâ tant qu'à clliâ demeindze.

Onn' hâora dèvant que lo préfet l'arreve, tota la compagni l'ètai quie po s'assèyi su la pllièce. Potâ l'ao fasâi :

— Allèin va ! Betâ-vo quemet faut... quemet sti an passâ ! Tsampâ-vo vè la mouraille

Ah vouaiah ! lè z'on verivânt su pllièce quemet dâi dzenelhie que sant ètourlo, sè betâvant